

# LA COOPERATION DOCUMENTAIRE

Les sept établissements partenaires ont mené en commun une série d'actions réalisées dans le cadre du volet documentaire des contrats de site 2013-2017 et 2018-2022.

Des services à destination des usagers ont été mis en place :

- Une **carte unique de lecteur**
- L'accès pour quatre institutions à une application de taux de fréquentation et de réservation des salles : **Affluences**
- Le **retour indifférencié** permettant de rendre ses documents dans n'importe quelles bibliothèques de la Bnu, du SBU et de l'INSA
- La consultation du **catalogue commun** des établissements
- Une **plateforme d'archives institutionnelles ouverte** [UnivOAK](#) pour déposer et valoriser les publications des chercheurs
- La consultation des collections patrimoniales numérisées des établissements via la **bibliothèque numérique** [Numistral](#)

En interne plusieurs réalisations ont facilité la coopération inter-établissements :

- La mise en place d'un **Label Formateur** pour accompagner les bibliothécaires dans la transformation pédagogique
- Un **Système Intégré commun de Gestion des Bibliothèques** (SIGB)
- L'adoption d'une **charte documentaire** commune
- Un accord-cadre sur l'acquisition et l'utilisation des **ressources électroniques**

Toutes ces réalisations s'inscrivent dans l'Axe II du contrat de site consacré à la politique documentaire mais les actions menées sont bien plus larges et viennent en soutien aux politiques de formation et de recherche des établissements.